



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16

Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

<http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



Groupe de travail du 12 juin 2012 Maintiens et Temps partiels

Fusion

Les fusions d'école sont réalisées sous réserve de la délibération du conseil municipal de la commune. Désormais, si l'administration souhaite profiler des postes dans des écoles fusionnées, ceux-ci seront publiés après délibération.

Création de postes, ouverture de classes

Le CTSD du 14 juin 2012, devant acter les nouvelles créations de postes, a été reporté à une date inconnue. Toutefois, le Directeur académique souhaite pouvoir injecter les nouveaux postes pour la phase manuelle du mouvement (le 4 juillet).

La situation des S1 pour la prochaine année scolaire

Pour les S1, l'administration ne voit pas encore se dessiner de façon précise ce qui va être annoncé aux recteurs par le ministre le 14 juin. L'administration travaille sur l'hypothèse d'une décharge d'1 jour par semaine pour la formation des S1.

Concernant le surnombre (près de 100 enseignants prévus en surnombre à la rentrée), 45 personnes devraient être « réservées » pour assurer la décharge des stagiaires. Si les S1 n'ont pas une formation « longue » pendant le 1^{er} trimestre, ces 45 personnes pourraient être mis au service du PAF.

L'administration départementale pense peu probable l'hypothèse de recruter sur liste complémentaire à la rentrée vu le nombre d'enseignants excédentaires.

Cas particulier

Cas médicaux et sociaux. Demande de participation exceptionnelle.

Les enseignants souhaitant être informés de leur situation peuvent nous contacter par mail : snu67@snuipp.fr ou par téléphone : 03 90 22 13 15.

ZIL à temps partiel

Pour les ZIL travaillant à temps partiel (et, de ce fait, ne pouvant occuper un poste de ZIL), il y a des arrangements internes à la circonscription afin de leur permettre d'occuper, à titre provisoire, un poste leur permettant d'être à temps partiel.

P. E. M. F

Au titre de la carte scolaire, l'administration doit « rattraper » 4 postes d'EMF avant de pouvoir en ouvrir d'autres. Pour l'instant, il n'y aura donc pas d'ouverture de nouveaux postes d'EMF. La prochaine année scolaire risque d'être une « année blanche » pour la création de postes d'EMF. Avant d'ouvrir de nouveaux supports d'EMF, les EMF actuels n'ayant pas d'affectation seront prioritaires.

Maintien

- Pour les PE revenant avant le 1^{er} janvier (congé maternité, congé parental), ils peuvent prétendre à leur maintien. Cependant, cette question reste liée au surnombre.
- Les T1 peuvent être maintenus en ASH, RRS, ECLAIR (Sophie Germain, Lezay Marnésia, Sollignac, Stockfeld) , Wissembourg, Vosges du Nord. Il n'y a pas de maintien pour les bilingues car il y a plus de postes que de personnels. De plus, ce cas de figure n'était pas prévu dans la circulaire du mouvement.
- Les demandes de maintien sur les SEGPA seront étudiées quand la liste des postes SEGPA sera connue, après le 29 juin 2012.

Le Groupe de travail n'a pas eu le temps de finir ses travaux. Il est reconvoqué le lundi 18 juin 2012, notamment pour traiter de la question des temps partiels.